

écarter d'un pouce. Je dis, monsieur l'Orateur, que le Gouvernement et le Parlement manquent à leurs obligations envers la population du Canada et envers les ex-membres de nos forces armées, s'ils n'insistent pas pour que les attributions du comité soient élargies et pour que celui-ci soit constitué à titre de comité permanent de la Chambre des communes.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, autant que je puisse m'en souvenir, je n'ai jamais pris la parole dans un tel débat. Quand j'ai eu l'honneur, pour la première fois, d'être député à la Chambre, j'ai jugé que les affaires des anciens combattants étaient entre bonnes mains. Il en a été ainsi en ce qui concerne tous les membres de la Chambre. Feu Ian Mackenzie, qui avait alors beaucoup à faire en ce domaine, était un homme au grand cœur qui avait vraiment identifié sa cause à celle des ex-militaires. Et dans toute la Chambre, on suivait son exemple. Mais j'estime que ce soir je dois dire quelques mots. Je ne sais guère pourquoi, si ce n'est qu'à mesure que le temps passe et que ceux d'entre nous qui ont été plus favorisés par la vie rencontrent les camarades de ces années-là, nous discernons plus qu'avant que ceux qui ont été le plus utiles pendant la guerre ne sont souvent pas les plus utiles en temps de paix. Nous nous souvenons comment ils étaient alors, quelle était leur bravoure, leur gaieté, leur bonne humeur; nous les rencontrons souvent maintenant et nous percevons que la vie ne leur a guère souri. A mesure qu'ils vieillissent avec nous, ce sentiment s'accroît.

Je ne veux souligner qu'un point. A mon sens, une bien mince divergence nous sépare et il serait facile de l'éliminer. On demande au Gouvernement d'étendre la portée de l'ordre de renvoi. Je ne discuterai pas la question au fond. On l'a exposée en détail. Je me borne à souligner que la divergence n'est pas considérable. D'autre part, je crois que le député de Vancouver-Sud (M. Philpott) ne fait guère preuve de bon sens lorsqu'il donne à entendre qu'un comité établi pour étudier telle ou telle question peut aborder un tout autre problème. Cela ne constitue pas un apport appréciable au débat, car même quelqu'un qui est aussi peu au courant du Règlement que moi sait que nous n'irions pas bien loin, si nous voulions procéder de la sorte.

D'autre part, le député de Vancouver-Quadra (M. Green) avait parfaitement raison de dire, cet après-midi que de nombreux représentants siègent dans toutes les parties de la Chambre aimeraient que cette question fasse l'objet d'un examen général. Plusieurs n'ont-ils pas été de l'avis du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui a

affirmé qu'il ne s'agit pas ici d'un comité chargé d'étudier les questions relatives aux affaires des anciens combattants, mais d'un comité auquel sera déferée la loi sur les indemnités de service de guerre et le projet de loi relatif aux avantages destinés aux membres des forces armées du Canada? Cela est exact, à mon avis. Encore une fois, le député de Vancouver-Quadra exposait l'avis de la Chambre, selon moi, quand il disait que tous les députés étaient d'avis qu'il faudrait étudier cette question. Pourquoi pas? Le Gouvernement n'a-t-il pas toutes les sauvegardes nécessaires? Il va de soi que le comité comprendra une majorité de ses tenants qui, j'imagine, ne seront pas absolument sourds à ses désirs. Il possède aussi à la Chambre une majorité qui n'est pas sourde à ses désirs, non plus. Dans de telles circonstances, pourquoi ne serait-il pas possible au comité d'étudier cette question librement, ouvertement et de façon générale?

Personne ne demande,—pas moi en tout cas, ni, je pense personne d'autre,—l'institution d'un comité qui s'engage d'avance à telle ou telle chose. Tous ce que nous voulons, c'est que cette question, qui, à mon sens, tient au cœur de tous les députés, soit étudiée le plus librement possible. Il me gêne un peu de proposer une initiative qui peut entraîner des dépenses additionnelles, mais je tiens à dire en terminant que, si nous constatons qu'il y a lieu de faire davantage, nous ne pouvons pas nous permettre, quelles que soient les économies à réaliser par ailleurs, de lésiner sur les dépenses aux dépens de ce que le droit et la justice nous commandent d'accomplir pour ces hommes.

M. J. H. Blackmore (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, au cours de deux guerres atroces, la belle jeunesse du Canada s'est soulevée, a marché et s'est acquittée de son rôle. Sans ses efforts, ses sacrifices et ceux de centaines de milliers d'autres, dans les vastes territoires de l'Empire et du commonwealth britanniques, nous ne siégerions pas aujourd'hui, ici, à la Chambre, nous n'habiterions pas le pays incomparable qu'est le Canada. Le mieux que nous puissions faire serait trop peu pour les indemniser des pertes irréparables qu'un grand nombre d'entre eux ont subies. Compte tenu de l'abondance de richesses diverses que notre pays peut produire, comme ses réalisations l'ont démontré, le traitement que le Canada a accordé, dès le début à trop de ses anciens combattants est chiche, sinon franchement mesquin.

Les requêtes de nos anciens combattants étaient, dans l'ensemble, vraiment modérées. Leurs demandes actuelles le sont également. Prenons la demande tendant à l'augmentation à \$60 pour un célibataire de l'allocation